

## Question concernant une séparation

Par **chris87**, le **16/06/2008** à **18:55**

Bonjour,

Après séparation d'un couple marié, et 2 enfants à charges de 6 et 5 ans.  
Le mari quitte la femme (car il a trouvé une autre conjointe + non entente bref je passe les détails), la femme décide de partir chez sa famille avec les 2 enfants chez sa famille a 800km (a savoir Paris, avant elle habitait dans le sud-ouest), or le père n'est pas d'accord car la distance est assez importante.

La mère a-t-elle le droit de partir si loin dans ce cas? a savoir qu'elle n'empêchera en aucun cas au père a voir ses enfants !

Merci de votre réponse !

Par **Kem**, le **17/06/2008** à **11:46**

Les humains ont toute liberté pour changer de domicile, c'est tout.

Ensuite, la distance établie entre le père et la mère fera l'objet de discussions surtout logistiques pour savoir comment et quand les enfants pourront voir leur père (ou leur mère; mais bon comme en général les tribunaux français accordent la garde à la mère).

En bref, l'ex n'a rien à dire sur l'endroit où va vivre son ex, enfants ou pas.